

Citadelle - Projet de développement

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur :

I - Constat

La Citadelle est l'élément fort de l'activité touristique de la Ville de Besançon et du Département. Elle reçoit actuellement plus de 200 000 visiteurs par an, dont 50 % en juin - juillet - août, et 25 % les samedis, dimanches et autres mois.

Pourtant, l'on constate depuis quelques années une baisse dans les statistiques de fréquentation, même si une légère remontée s'est amorcée cette année (+ 10 000 visiteurs fin août).

Les causes de ce fléchissement sont multiples, mais il y a lieu de retenir en particulier :

- les réelles difficultés d'accès à la Citadelle, notamment en période estivale : l'étroitesse de la rue des Fusillés, l'encombrement de la chaussée découragent bon nombre de visiteurs. De plus, les personnes âgées ou à mobilité réduite n'ont pas la possibilité d'accéder aisément jusqu'à la Cour des Cadets, où se situent les musées, le parc zoologique, faute de moyen de locomotion. En outre, ces contraintes d'accès sont dissuasives pour les autocaristes, empêchant ainsi l'intégration de la Citadelle dans les circuits de voyages en groupes.

- le vieillissement des installations : à l'exception de l'insectarium, peu d'activités nouvelles ont été créées à la Citadelle récemment ; certes, des améliorations ont été apportées, mais elles restent insuffisantes.

Le Musée Comtois, le Muséum d'Histoire Naturelle notamment méritent d'être complètement réorganisés et modernisés.

Le parc zoologique fait l'objet de remarques, bien qu'il soit rigoureusement et régulièrement contrôlé par les services vétérinaires. Des dispositions sont à prendre pour limiter le nombre des espèces présentées et leur donner des aires plus vastes et plus conformes aux nouvelles attentes du public.

Enfin, il manque à la Citadelle des activités novatrices susceptibles de susciter à nouveau la curiosité du public bisontin et de la région (il représente environ 50 % de l'ensemble des visiteurs) et l'inciter à s'y rendre plus souvent.

Il lui manque également des espaces d'accueil confortables, une signalétique claire et une stratégie efficace de communication et de valorisation d'un patrimoine, dont il est superflu de rappeler ici l'importance.

Consciente de ce diagnostic, la Municipalité a récemment chargé un groupe de travail, constitué de responsables des Services Culturels, Techniques et Secrétariat Général, de réfléchir sur des perspectives de développement de la Citadelle, accompagnées éventuellement de modes de gestion différents prenant notamment en compte certaines des propositions faites par la Société Culture Espaces à qui la Ville avait confié une mission d'études en 1992.

II - Projet de développement

Le double objectif est d'accroître la fréquentation et de la porter à 400 000 visiteurs par an, en 7 ans, et ce à coût constant pour la Ville. Le Compte Administratif de 1992 fait apparaître un montant de dépenses d'environ 11 MF pour un montant de recettes d'environ 3 MF. La participation financière de la Ville s'élève dont (valeur 1992) à 8 MF environ.

Pour atteindre cet objectif, il conviendrait de mettre diverses stratégies en place, dont notamment :

- **confirmer et renforcer l'identité culturelle** du site et son caractère de lieu de mémoire collective,
- **donner à la Citadelle une vocation de centre de culture scientifique**, dont les activités s'orienteraient principalement vers :
 - * les sciences (patrimoine vivant)
 - * l'histoire
- **accentuer la coopération avec l'Education Nationale et l'Université** et favoriser les activités de recherche,
- **favoriser un meilleur étalement des visites,**
- **faciliter l'accès à la Citadelle.**

Plus concrètement, cela signifie :

- améliorer la présentation des collections du Musée Comtois et en faire un lieu de référence pour tout ce qui touche à l'ethnographie comtoise,
- développer le Muséum d'Histoire Naturelle, avec l'ouverture de secteurs nouveaux,
- créer un lieu consacré à Vauban et à l'architecture militaire,
- construire un téléphérique dont la station supérieure serait située près des lieux d'expositions.

L'entrée payante de la Citadelle serait reportée au Front Royal, la première enceinte devenant un espace vert public gratuit, accessible à tous et où pourraient se dérouler un certain nombre de manifestations.

Dans ce cadre, divers projets pourraient être ainsi réalisés :

- les uns visant à une certaine «rénovation» de l'existant (Musée de la Résistance - Musée Comtois - Parc Zoologique - Aquarium - Insectarium...),
- les autres visant à la création d'activités nouvelles (espace Vauban, circuit des remparts et des souterrains, espace expo - mini-ferme - noctarium - cité des enfants - planétarium - serre tropicale - espace réunions).

Certains de ces projets pourraient même être réalisés à court terme. Ainsi, à titre d'exemple, la création notamment de l'espace Vauban, d'un espace expo, d'une mini-ferme, d'un noctarium pourrait être envisagée dès 1994.

Ce projet de développement, fractionné en tranches annuelles sur un délai de 7 ans, est estimé environ à 35 MF. Il serait financé, à subvention d'exploitation égale par la Ville, notamment par la hausse de la fréquentation, par une politique tarifaire évolutive et adaptée aux nouvelles activités, et par les financements des partenaires publics et privés de la Ville.

Il est précisé que ce montant ne comprend pas le coût des travaux correspondant au bâtiment classé Monument Historique pour lequel le mode de financement et la clé de répartition Etat-Département-Ville ne devraient pas être modifiés.

Une solide politique de communication et de promotion devrait accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Les prévisions économiques et financières s'établissent comme suit :

Prévisions économiques et financières

(En KF)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total 94/2000
1 - Investissement (hors entretien du site)	-	5 000	6 700	10 200	6 200	3 100	2 100	1 400	34 700
2 - Fréquentation (en milliers)	200	220	250	300	330	360	380	400	2 240
3 - Recettes commerciales	3 000	6 500	8 900	11 600	13 000	14 900	16 300	17 300	88 500
4 - Dépenses d'exploitation	11 000	14 500	16 900	19 600	21 000	21 900	22 300	22 300	138 500
5 - Subvention d'exploitation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	7 000	6 000	5 000	50 000

III - Gestion - Projet de constitution d'une SEM

Un tel projet, ambitieux, ne peut s'envisager sans une réflexion approfondie sur le mode de gestion des activités actuelles ou à venir.

La régie municipale, mode de gestion le plus couramment utilisé par la Ville de Besançon, ne paraît pas, en ce domaine, la formule la plus adaptée, si l'on entend d'une part impliquer d'autres partenaires dans le financement de l'opération et d'autre part s'inscrire dans la perspective de développement d'activités multiples faisant appel à des compétences variées, dans des domaines répartis entre secteur public et secteur concurrentiel.

Comme cela est pratiqué en France pour de nombreux sites de loisirs et d'édifices culturels, il est donc proposé de créer une Société d'Economie Mixte contrôlée par la Ville de Besançon, majoritaire dans le capital social et dont le Maire ou son représentant serait le Président. Le personnel municipal actuellement en place ne changerait pas de statut et continuerait d'être géré au niveau municipal ; le coût des charges salariales serait remboursé à la Ville par la SEM.

Il serait proposé à certains organismes privés et aux autres collectivités publiques locales de participer à cette société.

Les missions de la SEM pourraient être les suivantes :

- élaboration et mise en oeuvre du plan de développement stratégique,
- recherche de partenaires,
- étude de la politique tarifaire,
- conception et mise en oeuvre du plan de communication,
- coordination des projets,
- élaboration du budget annuel,
- gestion des installations.

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa réunion du 8 novembre 1993, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à donner son accord de principe sur le projet proposé de développement de la Citadelle,

- à donner son accord de principe sur la constitution d'une Société d'Economie Mixte pour la gestion de la Citadelle dans les conditions ci-avant énoncées,

- à donner mandat à M. le Maire pour rechercher les partenaires publics et privés potentiels, pour participer à cette structure.

M. FOUSSERET : Je suis heureux de vous présenter ce dossier qui est l'aboutissement d'un long travail au niveau de la commission et d'un groupe de travail animé par Alain LECLERE et constitué des responsables de la Citadelle et des Conservateurs des Musées, des Secrétaires Généraux, de la Direction Générale des Services Techniques, du Service Culturel. Je tiens à les en remercier. Ce projet répond à une demande je crois quasi-unanime de notre Conseil Municipal qui, à plusieurs occasions, a demandé à ce qu'il y ait un projet global de développement de la Citadelle.

Ce dossier est important pour l'avenir de cet édifice et l'image de Besançon et je pense qu'il devrait faire l'objet d'un consensus quasi-général.

Le moment est venu d'enclencher la vitesse supérieure car nous devons notamment et absolument éviter que la Citadelle continue à perdre des visiteurs. Il faut savoir qu'au niveau national, ce complexe est classé dans les quinze premiers monuments historiques les plus visités de France. Nous avons donc tout intérêt à mettre en place ce plan de développement dont un des objectifs, ambitieux j'en conviens, est de porter le nombre des visiteurs à 400 000 sans charge financière nouvelle pour la Ville. Ce chiffre a été établi en fonction de comparaisons faites avec des lieux identiques et à la suite d'études très précises. Si ce chiffre est atteint, ce sera bénéfique pour la Ville, pour le tourisme, donc pour l'économie en général. Un autre souci nous a guidés, celui de maintenir absolument le caractère public de la Citadelle. Il ne s'agit pas de la privatiser, bien au contraire puisque la proposition que nous évoquerons tout à l'heure montre bien que la Ville a la ferme volonté de contrôler totalement la gestion de ce lieu dont on ne fera pas un parc à stroumpfs. La Citadelle est vraiment un lieu de culture, un lieu d'histoire ; il est impératif que ce lieu reste sous l'autorité pleine et entière de la Ville.

Dernière condition qui avait été évoquée dès le départ par moi-même et avec l'accord du Maire aux responsables du groupe de travail, c'est que le personnel en place à la Citadelle garde bien entendu son statut municipal. Je suis d'ailleurs allé avec le Secrétaire Général il y a une quinzaine de jours expliquer cela au personnel concerné.

Je voudrais maintenant ajouter quelques précisions aux rapports qui vous a été remis. L'insectarium comme le noctarium sont des nouveautés. Je ne crois pas qu'il y ait en France un noctarium, le seul existant actuellement étant à Anvers. Donc, je crois que nous serons en avance, tout comme pour notre insectarium qui est le plus grand insectarium de France, ce qui explique d'ailleurs son succès. La Citadelle sera aussi un lieu consacré à Vauban et à l'architecture militaire puisque dans ce chef-d'œuvre architectural de Vauban, qui avait coûté si cher aux finances du royaume à l'époque, il n'y a pas pour l'instant de lieu qui rappelle qui était Vauban, pourquoi on construisait à cette époque des forteresses de ce type, comment elles fonctionnaient. Il y aura donc un espace Vauban qui expliquera cela et qui donnera un certain nombre d'indications tout à fait intéressantes. Puis ensuite, nous construirons le téléphérique qui facilitera l'accès à la Citadelle, entre autres aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, et qui constituera une attraction à lui seul. Je ne sais pas si certains d'entre vous connaissent le téléphérique de Grenoble, à la Bastide, qui offre une belle vue sur la ville. Il attire, bon an mal an actuellement 200 000 visiteurs. C'est cet élément qui nous fait penser que nous pourrions atteindre très rapidement 400 000 visiteurs. Enfin, la première enceinte de la Citadelle deviendra parc public, donc non payant. Mais nous pensons qu'il y aura un effet d'appel et que les personnes qui viendront dans ce lieu gratuitement auront envie aussi de pénétrer dans la deuxième enceinte qui, elle, sera bien entendu payante.

Pour nous, la Citadelle doit devenir un lieu de tourisme et de loisirs urbains. La cible numéro un sera les familles bisontines, du District, de la Région, les touristes aussi.

Quelque chose de très intéressant aussi, c'est la cité des enfants. Nous avons pris contact avec la Cité des Sciences à la Villette qui a accepté que nous reproduisions les jeux de sa cité des enfants à la

Citadelle. Ce sont des jeux qui permettent d'apprendre les gestes de la technicité, les gestes de la vie moderne, d'évoluer dans un environnement technique par le jeu.

Je vais abrégé un peu mon intervention car je vois votre attention faiblir. Il est bien évident que si nous venions à prendre du retard au niveau de la fréquentation, par exemple, le développement se ferait en proportion ; nous n'allons pas engager tous les projets systématiquement sans suivre au fur et à mesure l'évolution des recettes.

Enfin, je vous précise que la gestion d'un tel équipement par une Société d'Economie Mixte n'est pas quelque chose de nouveau puisque 64 Sociétés d'Economie Mixte sont classées actuellement dans la rubrique Loisirs et Cultures. C'est ainsi que sont gérés par des Sociétés d'Economie Mixte : la Tour Eiffel, la Cité des Sciences de la Villette, le Parc Océanopolis de Brest, le Planétarium de Trégor, le Château de Blois, le Musée de Saint-Nazaire, le Musée et parc à loups de Saint-Mendé, le Musée des Saintes-Maries de la Mer, etc. Bien entendu, à l'intérieur de cette Société d'Economie Mixte, toutes les tendances et groupes politiques qui composent notre assemblée seront représentés.

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, je voudrais faire quelques remarques concernant le projet de développement pour la Citadelle de Besançon. Une première remarque qui serait plutôt un regret, je pense que ce projet qui va modifier profondément l'image de la Citadelle nous a été présenté tardivement tout au moins en ce qui concerne la Commission Transports puisqu'il nous a été présenté le mercredi 3 novembre, ce qui laisse, vous conviendrez, peu de temps à la réflexion.

Ma deuxième remarque concerne le personnel. Il nous est proposé de créer une Société d'Economie Mixte étant précisé que le personnel actuel ne changerait pas de statuts. Mais qu'en sera-t-il du personnel qui sera embauché après la création de la Société d'Economie Mixte ? Pouvez-vous m'indiquer s'il aura le même statut ? Est-ce que les avantages acquis pour le personnel municipal seront conservés ? Je pense notamment à la durée du temps de travail et aux primes. De même, les résultats des négociations avec les organisations professionnelles à l'intérieur de la Mairie seront-ils répercutés au personnel travaillant à la Citadelle ? A ce jour, je n'ai pas vu ou entendu de la part des organisations syndicales un rejet de ce projet. J'espère donc que la Municipalité a ou va se concerter avec les organisations syndicales et que je pourrai à ce moment-là avoir réponse à mes interrogations. Ma troisième remarque concerne la gestion : pourquoi, à partir du moment où l'on crée une Société d'Economie Mixte, la gestion deviendrait-elle plus rigoureuse, ce qui permettrait que la subvention d'exploitation passe de 8 000 KF en 1993 à 5 000 KF en l'an 2000 ? Pouvez-vous m'expliquer cela ? S'il y a une recette, pourquoi la Ville ne l'applique-t-elle pas elle-même ?

Si nous regardons de plus près, nous remarquons, entre autres, une politique tarifaire tout à fait différente et un objectif d'augmentation rapide des recettes, c'est-à-dire que l'on passerait de 23 F en 1993 à 40 F en l'an 2000 et que parallèlement à cette augmentation, on pratiquerait une tarification additionnelle pour les nouveaux espaces de visite, si bien qu'une personne qui désirerait tout visiter devrait déboursé avec le passeport journalier 70 F. Si individuellement 70 F ce n'est pas extraordinaire, pour une famille moyenne parents plus deux enfants, cela ferait 250 F. Par ces temps de rigueur et de difficultés, passée la première période d'engouement, je me demande si nous pourrions atteindre les objectifs avec de tels tarifs. Nous pensons qu'il faudrait avoir une politique tarifaire plus douce, notamment en direction des familles, des groupes scolaires et para-scolaires. Je ne pense pas que cela soit un hasard si nous allons revoir à la baisse le tarif visiteur à la patinoire qui passera, si c'est accepté, de 25 F à 10 F, même si le problème est différent.

Pour que ce projet ne soit pas un projet élitiste, pour qu'il ne s'adresse pas qu'aux touristes et tours opérateurs, je pense qu'il convient de continuer à avoir des tarifs attractifs qui permettent aux Bisontins et aux gens de l'agglomération de venir fréquemment. L'orientation prise m'interroge. Je pense que là encore le choix qui sera fait aura des conséquences sur l'image de la Ville. Ne sommes-nous pas en train d'abandonner la solidarité envers nos concitoyens sous prétexte de réalisme économique ? N'allons-nous pas abandonner notre identité culturelle et sociale ? Besançon, ville où la solidarité n'est pas qu'un mot mais bien des actions concrètes. Aujourd'hui, vous nous demandez un accord de principe

et donc tous les choix ne sont pas encore arrêtés. Je pense que vous tiendrez compte de ces réflexions et c'est pourquoi je voterai ce projet.

M. ALAUZET : C'est un projet qui m'est apparu plutôt sympathique en regard d'autres projets comme celui de la voie des Mercureaux.

M. LE MAIRE : Les projets ne peuvent pas toujours être sympathiques.

M. ALAUZET : Et un projet aussi sympathique que celui du Musée du Temps, même si de l'avis de certaines personnes il paraît un peu hétéroclite et manquer d'identité. En particulier, certaines personnes voient difficilement se mélanger les expositions avec une mini-ferme, le Musée de la Résistance avec la serre tropicale, le Musée Comtois avec les tigres. Ce projet paraît d'autant plus sympathique qu'il ne va rien coûter et la Ville va même, d'ici l'an 2000, réaliser 3 MF par an d'économie, de quoi donc emporter toutes les adhésions. Les prévisions semblent indiquer une opération relativement sûre du point de vue financier avec des investissements sur-évalués pour permettre d'éventuelles adaptations.

Néanmoins, un certain nombre d'hypothèses méritent d'être discutées. Alors que depuis trois ans, comme l'a indiqué tout à l'heure Jean-Louis FOUSSERET, la fréquentation annuelle a diminué de 10 000 visiteurs par an, le projet table pourtant, avec quelques aménagements la première année : la mini-ferme, l'espace expos et le nectarium, sur l'augmentation de 10 000 visiteurs, soit 10 % en 1994 alors même que les tarifs vont augmenter de 30 % en 1994 et que la gratuité pour les enfants va être supprimée en dehors peut-être des scolaires. Je doute qu'une politique de communication même performante parvienne à cet objectif. En 1995, il est prévu une augmentation de fréquentation de 25 %, soit 50 000 visiteurs supplémentaires par an, en 1996 : 100 000 visiteurs supplémentaires par an par rapport à la situation actuelle.

Dans le même temps, le projet de téléphérique avance mais moins vite que prévu en raison d'un certain nombre de contraintes techniques telles que les acquisitions foncières. La mise en service prévue entre fin 1995 et 1997 ne sera vraisemblablement effective qu'en 1997. Pourtant les deux projets semblent fortement liés, indissociables, pas de développement du téléphérique sans Citadelle, pas de développement de la Citadelle sans téléphérique. Les chiffres indiqués dans le rapport pour 1996, 50 % d'augmentation de fréquentation, soit 100 000 visiteurs par an ne paraissent pas crédibles à cet égard puisque le téléphérique ne sera fonctionnel qu'en 1997. Il y a donc là une incohérence majeure puisque la Citadelle ne peut se développer sans le téléphérique.

De façon plus globale, a-t-on considéré à leur juste valeur l'impact des éléments suivants, je veux dire le développement multiple de sites touristiques concurrentiels, le plus proche d'ici étant Nancray par exemple, les difficultés de certaines activités, je ne parlerai que d'Eurodisney à Marne-la-Vallée ? L'augmentation sensible des tarifs dès 1994, la suppression de la gratuité aux enfants, le coût additionnel du billet de téléphérique dont le montant n'est pas connu aujourd'hui, enfin l'accroissement et les difficultés économiques générales et l'aggravation inévitable du chômage. En conséquence, le projet de développement de la Citadelle comporte un risque financier non négligeable et il me paraît dangereux qu'on fasse croire à une opération financière neutre, voire bénéfique pour la Ville. L'expérience nous apprend souvent, tous les jours, à ne pas nous leurrer.

Non seulement le projet de développement de la Citadelle présente un risque significatif, mais s'y ajoute un autre risque lié à la réalisation du projet conjoint, celui du téléphérique, projet dont l'évaluation est actuellement de 27 MF. La gestion déléguée à Via-Transport permettrait à la Ville de ne pas s'endetter. Chacun sait que c'est un poste sensible, puisque c'est Via-Transport qui réaliserait les investissements. C'est pourtant bien la Ville qui épongera les déficits éventuels par l'intermédiaire du compte transports, et le dossier qui nous est présenté ici ce soir, très succinct, ne nous permet pas d'appréhender correctement l'ensemble des éléments et en particulier la solidité financière de l'opération. Quoiqu'il en soit, je suis tout à fait réticent à ce que les risques et le déficit d'exploitation soient absorbés par le compte transports. En effet, ce procédé risque d'alourdir ce poste. Cela ferait apparaître une élévation du coût des transports publics à Besançon avec les conséquences psychologiques que l'on imagine et limiterait la marge de

manœuvre de la Ville pour un futur développement des transports en commun à Besançon. Il n'y a aucune raison pour que les transports bisontins paient les pots cassés du tourisme.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, chers collègues, voilà un projet que nous avons sollicité depuis quelques années déjà de votre part, et nous avons effectivement dit ici clairement que nous souhaitons un projet global pour la Citadelle. Je me réjouis donc de voir qu'il y a aujourd'hui une approche globale pour la Citadelle. Un vote avait eu lieu dans cette enceinte sur une étude il y a deux ou trois ans. Nous n'avons pas eu communication de cette étude. Je pense que la commission ad hoc a dû l'avoir. J'en souhaite pour ma part communication.

Sur le contenu du projet, les directions qui sont prises nous paraissent tout à fait intéressantes et collent bien avec l'esprit du site et de ce qui est déjà fait aujourd'hui. Je rejoindrai un peu la remarque de M. ALAUZET en disant que dans cette première approche faite aujourd'hui, il manque peut-être un projet phare qui se lise à bonne distance. Je veux dire par là, et c'est une question que nous devons nous poser puisqu'on fait le pari que la Citadelle soit un projet structurant notamment pour le développement du tourisme à Besançon, c'est qu'il faut qu'il y ait là matière d'affichage dans un périmètre assez large. Naturellement, il faut d'abord s'adresser à la population bisontine, c'est la plus naturelle, et à la population départementale, mais l'objectif de 400 000 visiteurs par an que l'on vise est assez considérable et il y a en France relativement peu de sites qui reçoivent autant de visiteurs. Donc vous vous donnez là un objectif quantitatif qu'il ne faut pas sous-estimer.

Cela m'amène naturellement à m'interroger sur le budget de promotion de la Citadelle qui est prévu car cela est forcément coûteux en terme de communication et de marketing. Est-ce que dans les dépenses, dans l'ébauche de tableau que vous nous donnez, prévisions économiques et financières, vous avez prévu cette politique de promotion et pour quel montant ? Je voulais aussi demander quels sont les partenaires que vous souhaitez associer à ce projet. Monsieur le Maire ou vous-même y avez déjà un peu répondu en notant les principales collectivités territoriales. La Région de son côté ne semble pas avoir vraiment de projet ; de toute façon pour le moment c'est un peu prématuré, mais effectivement il sera bon que vous puissiez saisir la Région d'une telle demande à travers un projet naturellement un peu plus précis.

Je terminerai cette première intervention en soulignant que le projet proposé va dans la bonne direction mais avec le sentiment aujourd'hui qu'il est loin d'être ficelé et que les coûts que vous nous proposez là sont des hypothèses qui mériteraient d'être un peu mieux explicitées. Par exemple, quand vous dites qu'il y aura 35 MF de frais d'investissement, cela demanderait à être détaillé et ventilé en fonction des différents projets que vous notez dans la plaquette que vous nous avez remise en localisant d'ailleurs un peu ces différentes activités. Pour quelle part entrerait par exemple le planétarium dans ce budget de 35 MF ? Si vous nous donnez quelques éléments, nous ne connaissons pourtant pas encore bien les détails qui donnent toute sa crédibilité financière à ce projet. C'est la raison pour laquelle je crois que nous donnerons notre accord de principe, Monsieur le Maire, mais il faudra que suive assez rapidement une note financière plus détaillée notamment en matière d'investissement, investissement dans les bâtiments mais aussi en matière de promotion commerciale. Je pense que la formule de la Société d'Economie Mixte est bonne puisqu'elle permettra d'associer un certain nombre de collectivités territoriales à cette affaire.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à d'autres collègues, je voudrais simplement vous rappeler la façon dont on travaille. Dans le cas de la Citadelle, une première étude a été demandée à Culture Espace. J'ai ici le rapport qui n'a pas, c'est vrai, été distribué à chaque Conseiller Municipal mais il existe et peut être consulté. Ce rapport a été étudié en commission. Puis le dossier a été complété par les investissements, le fonctionnement. Ensuite, un second dossier a été élaboré avec Via-Transport pour le téléphérique et je l'ai ici. Chaque document est à la disposition des Conseillers Municipaux qui le souhaitent. On vous a distribué une synthèse de tout cela que vous avez sous les yeux, qui est très résumée, très brève, mais tous les compléments peuvent vous être donnés à partir des documents, c'est-à-dire que tout ce que vient de dire M. JACQUEMIN on y a pensé, on a chiffré, on a évalué, tout est là. Tout cela est maintenant à peu près ficelé, c'est pourquoi on vous demande ce soir de voter sur le principe d'un aménagement de la Citadelle et sur le projet de téléphérique. Mais il est évident que nous nous

retrouverons par la suite autant de fois qu'il le sera nécessaire pour les projets envisagés. On ne vous cache rien et on essaie de faire au maximum pour que ce projet, qui est peut-être à risques légers, soit quand même bouclé de la meilleure façon. Il a été étudié en commission, en Municipalité à plusieurs reprises, donc on ne va pas passer encore trois heures dessus ce soir. On l'a même inscrit dans le projet 2001 qui, paraît-il, est une coquille vide.

M. NACHIN : Cela fait de nombreuses années que je demande la mise en valeur de ce site.

M. LE MAIRE : Vous l'avez tous demandé, la gauche, la droite, le centre, les écolos, Une Ambition pour Besançon, ceux qui n'en ont pas etc. ont tous demandé qu'on aménage la Citadelle. On est tous d'accord sur ce point.

M. NACHIN : Je pense que c'est un projet très intéressant, mais il y a une question qui m'inquiète un peu c'est celle qui concerne le parc zoologique. Lorsque Jean-Louis FOUSSERET dit qu'on y mettra des primates, des tigres, pourquoi pas des dinosaures ?

M. FOUSSERET : C'est plus difficile à se faire reproduire que les tigres.

M. NACHIN : Chaque fois que je vais au zoo de la Citadelle, je suis toujours très mal à l'aise face à certains des animaux. Il y en a qui semblent très heureux, les singes, mais lorsqu'on voit les lions, les loups qui tournent en rond sur leur mètre carré de béton, ça me gêne beaucoup. Par contre, ce qui est fait à la forêt de Chailluz me satisfait entièrement parce que là les animaux qu'on peut voir ont un grand espace. Je signale d'ailleurs à Jean-Louis FOUSSERET qu'il y a des parcs zoologiques, je crois que c'est à la Tête d'Or, où les lions et les tigres ont vraiment de très très grands espaces. Ce n'est pas le cas à la Citadelle, c'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque rejoint un peu celle de M. JACQUEMIN, bien que je ne dise pas que le projet n'est pas suffisamment ficelé.

Simplement, ce que je crains un peu c'est que l'objectif prévu soit peut-être un peu ambitieux, mais je crois que ça ne peut avoir d'incidences que sur le financement du téléphérique qui est la partie la plus lourde. En ce qui concerne les aménagements prévus dans la Citadelle proprement dite, j'y souscris entièrement. Améliorer la présentation des collections de ce merveilleux Musée Comtois est quelque chose qui est particulièrement attractif pour les Bisontins qui ne le connaissent pas suffisamment et pour les touristes qui viennent à Besançon.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, j'avoue que je n'ai pas bien compris la tension que vous avez fait monter tout à l'heure en réponse à Michel JACQUEMIN qui a exposé la position de notre groupe sur ce dossier, position je dirais très favorable dans son principe au projet que vous nous soumettez. Or j'ai eu le sentiment que, souhaitant répondre à notre intervenant principal sur ce dossier tout à l'heure, vous manifestiez quelque agacement devant les questions qui ont été posées par lui. Pourtant, je me permettrai pour ma part d'en ajouter quelques-unes...

M. LE MAIRE : Pour m'agacer davantage, non ?

M. VIALATTE : ...ce n'est pas mon objectif.

M. LE MAIRE : Je n'étais pas agacé du tout, je suis intervenu pour rappeler non seulement au Député JACQUEMIN mais aussi aux autres Conseillers notre méthode de travail, de réflexion, de discussion.

M. VIALATTE : Bien, mais je souhaiterais vous poser quand même quelques questions supplémentaires parce que ce débat, Monsieur le Maire, n'est pas sans me rappeler, dans la manière dont il se déroule, les conditions dans lesquelles s'était déroulé pour la première fois en 1989, ici même, le débat sur un autre projet ambitieux qui était celui du Musée du Temps. Il n'est pas sans me rappeler le déroulement du débat sur le Musée du Temps parce qu'au fond, au terme du débat de ce soir, va rester

une délibération de notre Conseil Municipal qui est libellée en page 6 du rapport et par laquelle le Conseil Municipal, je cite : « donne son accord de principe sur le projet proposé de développement de la Citadelle, donne son accord de principe à la constitution d'une Société d'Economie Mixte. Donner son accord sur un projet, très bien, mais quel projet ? S'il s'agit de donner notre accord au contenu du rapport que nous avons sous les yeux, moi je pense qu'il serait plus prudent, Monsieur le Maire, de dire que nous donnons notre accord au principe de réaménagement de la Citadelle et que des délibérations ultérieures viendront, secteur par secteur du projet d'aménagement, fixer des enveloppes financières prévisionnelles précises, des programmes précis et éviter les dérapages. Je crois que c'est une précaution que nous avons intérêt, dans le climat d'unanimité qui règne ce soir sur les objectifs généraux du réaménagement de la Citadelle, à prendre pour éviter que nous retrouvions les difficultés que nous avons connues. Et cela est d'autant plus vrai qu'au fond nous nous heurtons à deux types de difficultés avec un dossier comme celui-là.

Vous avez souhaité inscrire dans la durée cet investissement que la Ville envisage de consentir et que vous chiffrez à 35 MF dans ce document. Je crains qu'il ne soit imprudent, pensez au Musée du Temps il y a quatre ans, de citer un chiffre aussi précis dans ce rapport, mais j'y reviendrai. Vous inscrivez donc ce projet dans la durée jusqu'à l'an 2000, c'est-à-dire sur sept ans, l'effort de l'investissement de la Ville et puis ensuite, deuxième ordre de difficulté, vous listez de manière très précise, j'allais dire limitative, les projets qui vont se faire à la Citadelle rénovée dont des opérations quand même considérables, le planétarium, Michel JACQUEMIN l'a évoqué, l'Espace Vauban qui est un espace muséographique à part entière, vous l'avez rappelé Monsieur FOUSSERET, lieu d'exposition qui doit être de qualité, qui nécessite un coût et de conception et d'investissement qui est quand même important, et puis troisièmement, et nous l'avons bien vu là aussi dans le passé avec le dossier du Musée du Temps, des projets de rénovation muséographique d'ensemble des musées existant à la Citadelle. J'ai encore présent à l'esprit quelques chiffres. Vous me direz « comparaison n'est pas raison », on ne peut pas comparer les projets muséographiques du Musée du Temps c'est vrai et ce qui se fera à la Citadelle en terme de rénovation des musées existants, mais nous connaissons bien les uns et les autres les coûts considérables que cela représente.

Donc, vous comprendrez que nous soyons enclins à penser que ces 35 MF seront dépassés. Ils seront dépassés sur la période de sept ans et il est sans doute, sinon dangereux du moins imprudent, de préjuger de la capacité financière de la Ville pour cette opération au-delà de 1995 parce que ce sera une nouvelle mandature et quels que soient les élus qui dirigeront à l'époque cette ville, on ne peut aujourd'hui, sauf à lire dans le marc de café, déterminer le niveau de l'investissement qui sera consenti. C'est le second point.

Le troisième point que je souhaiterais évoquer, et une fois n'est pas coutume, m'amène à rejoindre la position de notre collègue PIERLOT sur un point précis. S'agissant de la constitution de la Société d'Economie Mixte, il faut faire très attention à un point qui risque de déterminer favorablement ou d'empoisonner les conditions de gestion de la Citadelle à l'avenir. En effet, dans la page 5 de votre rapport vous évoquez, parmi les missions de la Société d'Economie Mixte qui est citée en dernier, bien qu'étant essentielle, la gestion des installations futures de la Citadelle. Alors ma question est la suivante : comment va-t-on articuler la mission de gestion des installations qu'on confie à une Société d'Economie Mixte qui n'a pas vocation ni à recruter, ni à gérer le personnel bien évidemment à la Citadelle, et en même temps pour ces mêmes activités de gestion coordonner l'activité des personnels de la Citadelle sous l'autorité ou non du futur directeur de la Société d'Economie Mixte ou comme le rappelait M. FOUSSERET, sous l'autorité toujours du Secrétaire Général de la Mairie. On a besoin sur ce point, et je pense que les personnels seront soucieux d'avoir des explications, de savoir comment se fera l'articulation s'agissant de la gestion des installations.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous répondre tout de suite sur ce dernier point. Dans la Société d'Economie Mixte, Jean-Louis FOUSSERET l'a dit, la Ville sera majoritaire, donc une coordination relativement facile avec une majorité de participation à la Société d'Economie Mixte et la Ville elle-même. Deuxièmement, cette Société d'Economie Mixte ne sera pas une innovation. Il existe des Sociétés d'Economie Mixte, la SAIEMB par exemple où la Ville est majoritaire et où on applique finalement les propositions faites par elle.

Vous avez abordé le problème du coût de ce projet, en rappelant celui du Musée du Temps. La grande différence, c'est que les propositions qui sont là ont été faites sous l'autorité de la Ville avec nos propres services ou les services de Via-Transport avec lesquels nous collaborons constamment. Il n'y a pas d'architecte en chef des monuments historiques dans cette affaire, il le sera en partie mais pour avis, et pas de changement d'architecte en chef non plus donc nous n'aurons pas de surprise.

Troisièmement, vous êtes très subtil Monsieur VIALATTE. Vous dites : «il faut donner un accord sur le principe du développement de la Citadelle». Or ce que je vous demande, c'est un accord de principe sur le projet de développement. Quelle est la différence entre un accord de principe sur un projet de développement ou un accord sur le principe du projet de développement ? Il n'y a pas grande nuance. Pour vous faire plaisir, je veux bien modifier la construction de cette phrase, mais cela revient exactement au même.

M. BAS : Monsieur le Maire, je crois que c'est un débat difficile et s'il y a une unanimité au sein de ce Conseil pour un projet de développement pour la Citadelle, je ne suis pas convaincu qu'il y ait un enthousiasme aussi partagé que celui de M. FOUSSERET. M. JACQUEMIN disait tout à l'heure, et c'est dans le sens où je voudrais aller, qu'il n'y avait pas vraiment de spécificité à ce projet. M. FOUSSERET d'ailleurs l'a dit un peu lui-même, vous évoquiez notamment la Montagne aux Singes ou la Volerie des Aigles en Alsace qui sont effectivement les points phares. Je n'ai pas le sentiment que dans le projet de Citadelle tel que vous nous le présentez il y ait des points phares. Vous nous parlez des tigres, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'on va rajouter trois ou cinq tigres ou des primates ? Je crois qu'effectivement on est aujourd'hui à l'heure des spécificités et que pour être en mesure d'attirer 400 000 visiteurs, ce qui est tout de même un chiffre considérable, il faut être en mesure d'innover. Or, j'ai le sentiment qu'à travers ce projet on rénove, on rénove bien mais on n'innove pas vraiment. Vous nous parlez de la mini-ferme, elle existe déjà dans de très nombreuses villes de France, c'est une formule qui marche certains mais qui n'est pas innovante.

M. FOUSSERET : On n'a jamais dit que c'était une innovation.

M. BAS : C'est bien ce que je vous reproche ! Ce projet de mini-ferme est intéressant mais pas novateur, même chose pour le planétarium, même chose pour la cité des enfants et si l'on souhaite attirer...

M. FOUSSERET : Monsieur BAS, à part à la Villette, où y a-t-il en France une cité des enfants ?

M. BAS : La Villette, c'est déjà quelque chose d'important il me semble. Il me semble aussi qu'un habitant de Dijon qui pourrait faire partie du public visé, aura plutôt tendance à aller à la cité des sciences à la Villette plutôt qu'à Besançon. Alors je regrette effectivement qu'il n'y ait pas dans ce projet un élément innovant qui lui aurait permis d'être parfaitement identifié au-delà des limites strictement locales, strictement régionales.

La deuxième remarque que je voulais faire, que j'ai déjà faite à de nombreuses reprises et qui est plutôt un regret, c'est celui de ne pas voir parmi les propositions qui ont été avancées, celui de la dimension spectacles. Je crois qu'effectivement la Citadelle est un endroit exceptionnel pour des concerts. Il ne s'agit pas de concerts de rock qui risqueraient d'effrayer peut-être les animaux, mais je pense que c'est un endroit où notamment en période estivale on pourrait développer des concerts, le théâtre, les sons et lumière. C'est un endroit absolument exceptionnel pour cela et je regrette sincèrement, en dépit de très nombreuses suggestions qui ont été faites dans le passé, que l'on n'ait pas jugé utile d'intégrer cette dimension dans le projet parce que je crois qu'effectivement en période estivale, le théâtre et des concerts de musique classique, de musique de chambre, pourraient magnifiquement trouver leur place dans tel ou tel endroit de la Citadelle. Le souhait que je formule, c'est que l'on puisse peut-être dans une phase ultérieure du projet, intégrer cette dimension spectacles et théâtre.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, vous avez parlé d'un projet à risques et vous souhaitez qu'on ne prenne pas trop de temps pour discuter sur ce projet. Mais je pense qu'il faut être clair. L'habileté de Jean-Louis FOUSSERET a été de nous partager le projet en deux, c'est-à-dire d'une part la

Citadelle et d'autre part le téléphérique. Or c'est bien précisé que l'un ne va pas sans l'autre. On arrive donc à un projet de 62 MF et je ne pense pas qu'on puisse se décider rapidement sur un projet de cette envergure.

On a parlé du Musée du Temps, moi aussi j'avais souhaité faire un peu le parallèle. Nous avons passé beaucoup de temps sur ce projet qui est un autre projet culturel, qui, lui, avait une forte identité culturelle parce que sur celui-ci, je ne vois pas d'identité culturelle, d'autres l'ont dit avant moi. Je ne sais pas ce qui peut être une identité culturelle quand on parle d'architecture militaire, d'ethnographie comtoise, de cité des enfants, de mini-ferme, de singes et autres. Pour moi, c'est plutôt un projet touristique un peu fourre-tout et ça je crois que c'est un mauvais point.

Autre remarque : je suis tout à fait d'accord et je crois qu'il faut insister sur le problème posé par Patrick PIERLOT, sur l'éventualité d'avoir des statuts différents pour les catégories de personnels employés dans une même structure. C'est une vraie question.

Enfin, je crois que les hypothèses sont très largement optimistes. Doubler les entrées en 7 ans ? C'est vrai que comme Eric ALAUZET, je pense à d'autres projets comme Eurodisney Land dont on voit bien les difficultés. Mais vous pouvez lever le bras, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : On en est loin !

Mme FOLSCHWEILLER : On est là pour décider de l'argent des Bisontins.

M. LE MAIRE : Oui mais il ne faut pas comparer notre projet avec Eurodisney Land !

Mme FOLSCHWEILLER : On verra tout à l'heure sur d'autres projets qu'il vaut mieux être prudent. Enfin, a priori je ne serais pas contre un téléphérique mais il faut donner son accord sur le principe de desserte par un téléphérique dans le cadre du réseau de transport urbain et là je ne suis pas d'accord. Là aussi j'ai envie de dire : ayons le courage de nos choix ! Si on fait le choix d'un téléphérique qui coûte excessivement cher, il faut dire que le billet coûtera cher. Quand certains ici traînent les pieds pour que la Ville finance des établissements ou donne des subventions à des gens qui ne seraient pas Bisontins, que va-t-il se passer si le téléphérique entre dans la gestion globale des transports urbains ? Est-ce que ce ne seront pas les Bisontins finalement qui vont payer pour des touristes venus de très loin ? Je pose la question.

M. FOUSSERET : Il faut interdire aux touristes de venir d'ailleurs !

M. JUSSIAUX : Quelques points brièvement, Monsieur le Maire. Le premier intervenant, sauf erreur, avait regretté la réunion tardive de la Commission Transport. Je suis un peu ennuyé parce que notre ami PIERLOT fait partie des rares conseillers qui se sont déplacés ce soir-là pour la réunion extraordinaire que nous avons consacrée à ce dossier. Donc il connaît déjà la réponse puisqu'il a eu toutes les informations en séance de commission. Je lui réponds donc surtout pour les autres collègues. Lors de notre précédente réunion régulièrement programmée, le dossier n'était pas en état, pour sa partie desserte, d'être présenté à la commission tout simplement parce que le travail de la commission principalement concernée, qui est celle du tourisme, etc. n'était pas terminé et je ne souhaitais pas faire venir en Commission Transport un dossier qui, pour l'essentiel, relevait d'un autre domaine de compétences avant qu'il ait fini d'être traité dans son domaine de compétence fondamentale. C'est ce qui nous a amené à convoquer une réunion extraordinaire, uniquement sur ce point-là la semaine passée et on s'en est clairement expliqué avec les collègues présents.

Sur le coût du téléphérique qui a été évoqué par plusieurs intervenants, je crois qu'il faut savoir de temps en temps prendre une caleulette, d'autant que les chiffres figurent au dossier. Vous avez un équipement chiffré à 20 MF ; c'est un équipement qui se met en place a priori pour une durée de 30 années, donc chacun d'entre nous peut en déduire le coût d'amortissement annuel et sur une ambition de fréquentation comprise entre 100 à 200 000 passages, chacun peut en déduire également le coût de la prestation qui peut être demandée à l'utilisateur. Je crois que là on est typiquement sur un projet où la prise

de risques est minimum. Mais il y a toujours prise de risques dans un projet ou alors on cesse d'en faire et on fait un autre métier qu'élu municipal.

Concernant la prise en compte au niveau du compte transport, je me permets de réagir avec force. Je ne souhaite pas qu'il en soit autrement. Il va bien s'agir d'un moyen de déplacement urbain qui, à ce titre-là, doit absolument entrer dans la compétence de la Commission Transport sous tous ses aspects. Cela ne veut en aucun cas dire que c'est sur le prix des tickets de bus que l'on cherchera au besoin à réaliser l'équilibre de gestion de la ligne de téléphérique. Je crois que ce n'est pas parce qu'on a dit que tel outil relève de la compétence de telle commission ou de tel Adjoint qu'automatiquement il y a une confusion complète des comptes et des comptabilités. On est parfaitement capable de gérer de manière distincte un compte téléphérique tout comme on gère un compte parking de la Mairie de manière distincte du compte global du stationnement de surface et de manière distincte du compte de la fourrière. Et les choses sont parfaitement claires pour les commissaires concernés. Donc je ne souhaiterais pas qu'on crée du trouble là où il n'y a pas lieu d'en avoir.

Quelques collègues ont souhaité, et c'est leur droit, établir un parallèle entre ce dossier et celui du Musée du Temps. Il me semble qu'ils négligent des éléments de différence fondamentaux entre ces deux dossiers. Là on est dans des logiques fondamentalement différentes ; on est sur un projet qui concerne un bâti clairement identifié à notre ville, la Citadelle, qui a d'ores et déjà un niveau de fréquentation très élevé, on ne part pas de 0 pour aller à 400 000, on est déjà sur le palier des 200 000, qui est connue très largement en dehors de Besançon. S'il va y avoir une politique de communication intensive, ce qui est bien logique, elle va s'appuyer sur une image déjà présente à l'esprit de centaines de milliers, voire de millions de personnes dans ce pays. On est donc dans une logique, à mon sens, beaucoup plus forte et beaucoup plus agressive dès le départ des choses. Et je crois qu'il faut qu'on le prenne en compte pour se positionner sur ce type de dossier.

J'entends dire qu'il n'y a pas d'innovation parce qu'on envisage de faire des choses qui existent déjà ailleurs. Alors effectivement si innover c'est s'astreindre à ne faire que des choses qui n'existent nulle part, cela va être de plus en plus difficile d'innover mes amis ! En matière d'activités de tourisme grand public, on sait qu'inévitablement on va mettre en place des choses qui quelque part existent déjà, mais cela va nous servir. Ainsi, ce sont les collègues de la Villette qui vont nous aider à mettre en place le projet qu'on envisage pour les enfants, et c'est tant mieux. On va aller s'inspirer de ce qui existe déjà en mini-ferme ailleurs pour faire au moins aussi bien, voire mieux chez nous. L'objectif est très simple : chacune de ces initiatives vise, comme disent les «jargonneux» un segment de clientèle, une catégorie de clients ou une catégorie d'usagers qui va être attirée à la Citadelle par cette réalisation-là en particulier. Puis, à partir de ce point d'appui, on va essayer de la mettre en appétit pour qu'elle ait envie de découvrir les autres réalisations existant dans le lieu. Et c'est là que la diversité du lieu présente tout son intérêt. Elle présente aussi ses contraintes puisque c'est un lieu d'histoire et de mémoire et que cela exclut d'imaginer des réalisations qui seraient en contradiction, qui jureraient avec la dimension d'histoire et de mémoire de cette Citadelle à laquelle nous sommes tous attachés. Et je crois que là, innover c'est d'abord et avant tout créer in situ des activités extrêmement attractives pour le grand public parce que c'est celui-là que nous visons et donc surtout se refuser à l'espèce d'élitisme intellectuel qu'implique la conception de l'innovation qu'a développée l'un de nos collègues.

Je terminerai mon propos en disant que de nombreuses critiques qui ont été formulées constituent quand même une sous-estimation forte de la qualité du travail fourni par le groupe d'études spécialement mis en place et je ne peux que rejoindre tout à fait Robert SCHWINT quand il nous incite tous, et vraiment cela vaut le coup de le faire, à se plonger dans les documents passionnants qui ont été produits par ce groupe de travail et qui, je le dis pour ce qui nous concerne, sont convaincants. Alors si par bonheur l'unanimité de notre assemblée pouvait se manifester ce soir pour porter tous ensemble ce projet, je crois que ce serait un gage supplémentaire de succès pour cette opération.

M. RAGOT : Je ferai une intervention juste un peu courte, dans la lignée de celle de notre collègue JUSSIAUX pour resituer le débat et peut-être le recadrer parce qu'il me semble qu'une fois de plus, le débat que nous avons actuellement sur le projet de développement de la Citadelle est tout à fait révélateur de nombreux autres débats que nous avons eus jusqu'à maintenant. On nous propose un choix que

j'appellerai un choix politique au sens noble du terme, à savoir un choix visant à déterminer l'organisation et la vie de la Cité. On nous propose un projet de développement de la Citadelle avec diverses informations et un premier cadrage budgétaire. Cela me paraît tout à fait respectable. Face à ce projet, nous avons trois genres de réactions typiques à tous les débats que nous avons eus jusqu'à maintenant. Premier type de réaction : celle de M. PIERLOT, favorable au projet mais qui par une dialectique assez complexe nous explique qu'il vaudrait mieux que ce soit la Ville qui contrôle entièrement l'opération et donc la finance entièrement en sachant très bien que cela va fortement augmenter son coût. Vu le débat qu'on a eu jusqu'à maintenant, est-ce que la Ville pourra supporter un coût beaucoup plus élevé pour l'opération ? Problème. J'avoue que je n'ai pas compris la dialectique nous montrant qu'il était préférable d'utiliser ce mode de financement.

Deuxième type d'intervention, celle de notre collègue ALAUZET, favorable également au projet mais qui prend le contre-pied tout à fait de M. PIERLOT en disant : «oui, mais il faudrait que ce soit pratiquement une opération blanche pour la Ville, à savoir que la Ville ne débourse pas un seul centime dans cette opération». Je synthétise mais on sait très bien que tout projet nécessite des dépenses de la part de la Ville, alors effectivement plus la part de la Ville est faible, meilleur c'est, mais on ne peut pas chaque fois faire des projets qui ne coûteraient rien à la Ville.

Enfin, troisième type d'intervention qui sont les interventions de nos collègues de l'opposition libérale, à savoir celles de M. JACQUEMIN et de M. VIALATTE qui, eux aussi, sont tout à fait pour le projet mais qui nous font quelques remarques techniques relatives au montage financier de l'opération, précisant qu'il n'était pas du tout sûr que sur une période allant jusqu'à l'an 2000 on puisse réaliser ce montage financier, considérant que l'évolution d'environnement économique et autres ne correspondra peut-être pas aux hypothèses qui sont faites. On en est tout à fait conscients ! Tout projet nécessite une anticipation pour pouvoir chiffrer budgétairement en ayant des risques ; on ne peut pas maîtriser parfaitement la formation du futur. Alors j'avoue que stratégiquement, politiquement, votre opposition est très fine : si ça marche vous étiez pour, si ça ne marche pas vous avez souligné que financièrement ce n'était peut-être pas forcément viable.

Il me semble quand même que face à des dossiers comme celui-là, il faut savoir faire parfois des choix clairs et nets, surtout que sur ce projet, financièrement on a proposé quelque chose de correct.

Dernière petite remarque à M. VIALATTE : je crois que votre raisonnement qui consiste à dire qu'en 1995 il y aura de nouvelles élections municipales, donc il vaudrait mieux geler les investissements jusque là, n'est pas bon.

M. PINARD : J'entends dire projet touristique fourre-tout avec référence à Eurodisney Land, projet hétéroclite, etc. mais enfin qu'est-ce que la Citadelle si ce n'est quand même la synthèse des initiatives prises sur cette ville, après qu'elle en eût fait l'acquisition, dans un premier temps par un curé de campagne savant et artiste, ensuite par une rescapée des persécutions raciales et enfin par un ancien adjoint radical aimant la nature et qui a voulu le zoo. Moi je trouve que c'est une synthèse merveilleuse de ce qu'est Besançon et à ceux qui n'ont jamais compris pourquoi Jean MINJOZ a pu avoir la confiance des Bisontins pendant tant d'années, c'est à l'aide de synthèses comme cela que cette ville s'est développée et que la Citadelle est devenue le haut lieu qu'elle est. Donc quand on s'interroge sur l'identité culturelle, je crois qu'elle est quand même le fruit d'une histoire qui a vu la convergence des principales familles spirituelles de cette ville et pour moi ce n'est pas hétéroclite, c'est symbolique et de très haut niveau.

En ce qui concerne la tarification, je rappelle quand même que Ungersheim, il y a trois colonnes dans Le Monde d'hier, ce n'est pas la Citadelle, et je crois que le ticket d'entrée est à l'heure actuelle à 59 F. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir une concurrence. Au contraire, je crois à la complémentarité, une sorte de quadrilatère avec quatre phares : Arc-et-Senans, Ornans, Nancray, Besançon avec la Citadelle bien entendu en tête, la Citadelle servant de locomotive aux autres activités de cette ville et je pense qu'on n'a pas suffisamment exploité jusqu'à présent ce gisement de 200 000 visiteurs qui est quand même phénoménal comme une complémentarité au Musée des Beaux-Arts. Mais ça vient ; le fait que M. PINETTE ait maintenant autorité sur l'ensemble me paraît quelque chose de parfaitement positif. Je

pense qu'il y a moyen de réaliser des convergences Arc-et-Senans, Ornans, Nancray, Besançon, ça me paraît important.

Et puis j'entends dire, concernant l'emploi, que va-t-il advenir des personnels, etc. Je veux bien mais si la Ville n'avait pas acquis la Citadelle, il n'y aurait pas sur ce site 55 emplois, ce qui n'est quand même pas négligeable. Si c'était autonome il y aurait un comité d'entreprise. Alors ces critiques-là finissent par être fatigantes.

Je pense que le problème d'accès est un problème fondamental. Or, on a quand même à l'heure actuelle 200 000 visiteurs. Il y a donc là une base de départ substantielle. Il est évident que la perspective des 400 000 est liée au téléphérique. Ceci étant, c'est vrai qu'il y a un risque, mais il y a un parallèle extrêmement curieux avec le débat qui a eu lieu en 1958 quand il a été question d'acheter la Citadelle pour le franc symbolique. Et c'est les mêmes, la droite, qui disaient à l'époque : «vous ne trouverez jamais d'assureur pour ce lieu-là». Relisez les délibérations municipales si vous voulez vraiment vous ancrer dans la culture et dans l'histoire. Il y a un risque, alors on fait peur aux Bisontins en parlant de l'argent que l'on va investir dans ce projet. Je ne pense pas qu'il y ait en Europe beaucoup de sites qui aient eu la chance d'être remarqué par César. Je le répète, on ne part pas de 0, on est à 200 000, alors des risques il faut en prendre. Nancray a un petit peu été créé dans la droite ligne du Musée Comtois. Il a généré 10 emplois. Il m'arrive d'avoir des sueurs froides quand il faut faire les fins de mois et régler l'URSAFF, mais on partait de 0 et on est arrivé à 50 000 visiteurs. On est maintenant sur une pente ascendante. Là, partant de 200 000, je pense, et cependant je ne suis pas quelqu'un généralement optimiste, qu'on a une assise sérieuse. En tout état de cause il faut faire quelque chose puisqu'après une montée régulière, la fréquentation s'effrite.

Mme FOLSCHWEILLER : Il ne me serait pas venu à l'idée, Monsieur PINARD, de traiter de fourre-tout et d'hétéroclite ce qui existe ; j'ai qualifié ainsi le projet qu'on nous propose. Et puis je voudrais revenir, suite à la réponse de Gérard JUSSIAUX, sur le problème de la solidarité entre ceux qui prendront le téléphérique et les Bisontins qui vont payer. Pour moi c'est vraiment important. Autant je pense qu'il peut y avoir une solidarité dans certains domaines, celui du logement, celui de la solidarité sociale, autant en matière de loisirs quand on est en période de crise, je ne suis pas sûre que ce soit les Bisontins par l'intermédiaire du compte transport qui doivent financer la montée en téléphérique, d'autant que si on veut pousser le raisonnement assez loin, ceux qui n'auront pas suffisamment d'argent et qui auront envie de monter à la Citadelle monteront à pied mais financeront quand même les montées en téléphérique de ceux qui ont les moyens.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis un peu surpris de vos réactions aux remarques que nous faisons les uns et les autres. Nous avons affiché dès le début du débat notre intention positive à l'égard de ce projet. Nous essayons, nous, de comprendre et de voir éventuellement les forces et les faiblesses d'un tel projet que nous portons. Et nous le portons, pourquoi ? Parce que nous savons très bien que la Citadelle est un des éléments les plus importants de l'identité de la capitale régionale. Donc sur le plan du principe, nous sommes bien d'accord. Alors interprétez plutôt positivement nos remarques. Nous avons tout à fait raison ici de nous inquiéter de sa faisabilité financière car si financièrement la Ville ne pouvait pas suivre, le projet serait condamné. Autrement dit, autant vaut mieux en parler tout de suite. Nous souhaiterions être positifs dans notre vote, mais nous voudrions, Monsieur le Maire, compléter la délibération en souhaitant que vous soumettiez le projet global précisément chiffré et scindé en tranches fonctionnelles au Conseil Municipal dès que vous serez en mesure de le faire, on peut donner une période de six mois ou plus si vous le souhaitez. Mais bien naturellement, si vous allez tirer les pieds de biches pour attirer dans la Société d'Economie Mixte d'autres partenaires, ces partenaires-là eux aussi vont vous demander forcément quelques précisions. Donc nous vous demandons d'ajouter à la délibération cette demande que nous vous faisons.

Maintenant, nous nous réservons d'intervenir sur le délicat problème que M. JUSSIAUX a commencé un peu à éclaircir pour nous mais nous avons plutôt pensé vous poser cette question dans la deuxième partie du débat concernant le contrat de gestion que vous signerez avec Via-Stationnement. Une question de fond qui est tout de même de la plus haute importance et dont il n'est rien dit dans les deux chapitres, c'est de savoir comment et qui va financer en réalité l'amortissement de l'investissement

du téléphérique. C'est bien de trouver un financier qui va réaliser cet investissement, mais il va devoir aussi certainement avoir des garanties d'amortissement ; qui va les donner et par qui seront-elles assumées ? C'est tout de même une vraie question. Gérard JUSSIAUX a donné un élément de réponse en disant que ce n'est pas forcément au budget général des transports urbains à porter le coût de l'amortissement de l'investissement, c'est un début de réponse mais pour autant on n'est pas au bout du sujet.

M. FOUSSERET : Je vais répondre assez brièvement parce que je partage tout à fait ce qu'ont dit nos collègues JUSSIAUX et RAGOT. Pour répondre à notre collègue PIERLOT, nous n'avons jamais dit, et je rends hommage à ceux qui ont jusqu'à présent géré la Citadelle, entre autres à l'administrateur et au personnel, que la gestion n'était pas rigoureuse. Simplement il y a des domaines de compétences nouveaux qui vont être mis en place à la Citadelle, des espaces commerciaux, entre autres des espaces aussi de restauration. Les collectivités publiques savent faire un certain nombre de choses mais dans le secteur concurrentiel, il y a d'autres activités que nous savons moins bien gérer. Actuellement, le restaurant de la Citadelle est concédé ; je crois que ça ne choque absolument personne et c'est bien normal, à chacun ses compétences.

Par rapport aux tarifs, je crois qu'il ne faut pas non plus exagérer. Entre 1994 et l'an 2000, ils augmenteraient de 33 % et l'entrée passerait à 40 F en l'an 2000. Un certain nombre de prestations nouvelles seront proposées aux visiteurs et il me paraît tout à fait normal que lorsque nous voudrions aller visiter des installations nouvelles il y ait un coût supplémentaire, faute de quoi ce serait justement les Bisontins qui paieraient eux pour l'ensemble. Il faut donc qu'il y ait une adéquation entre les nouvelles installations que nous allons mettre en place et le tarif et je ne pense pas qu'on puisse dire autre chose par rapport à cela. Rappelons quand même, que même avec les tarifs additionnels, cela restera tout à fait compatible avec une possibilité d'accès pour l'ensemble des familles à Besançon.

Notre collègue ALAUZET a beaucoup insisté entre autres sur le téléphérique. Je crois qu'effectivement on peut se poser un certain nombre de questions mais on peut aussi raisonner à l'envers en disant que le téléphérique est une nécessité. Actuellement il n'y a plus de possibilité d'accès à la Citadelle. Alors je crois qu'on ne peut pas être comme toi, cher ami, un écologiste qui se bat pour trouver des modes de déplacement nouveaux. Actuellement, le téléphérique est le mode de déplacement que nous pensons le moins polluant pour accéder à la Citadelle. C'est vrai que c'est un mode de transport qui va peut-être coûter cher, qu'il y a un certain nombre de problèmes, entre autres des problèmes fonciers, à régler mais cet équipement va permettre à un certain nombre de voitures de ne plus accéder à la Citadelle puisque bien entendu la gare de départ sera ceinturée par un parking qui accueillera entre autres les voitures et les cars. Cela me paraît être un mode de desserte tout à fait propre et tout à fait écologique. Contrairement à ce qu'a dit M. le Député JACQUEMIN, je pense que ce sera un élément phare.

Je réagis vraiment très fort lorsqu'on dit que c'est un dossier fourre-tout. Ce n'est pas vrai ; Joseph PINARD l'a bien développé, c'est les sciences et l'histoire avec comme déclinaison le vivant, l'environnement du vivant, l'explication du vivant et les réalisations prévues se situent bien dans cette ligne.

Notre collègue NACHIN s'est apitoyé sur le sort des tigres du zoo de la Citadelle. Nous partageons son avis et c'est pour cela que, je l'ai bien précisé, la tendance actuelle est la spécialisation. Le parc à tigres sera donc un parc très très vaste où les bêtes pourront évoluer sans contraintes, sans avoir à buter contre des murs en béton. C'est effectivement quelque chose qui va dans le sens souhaité par tout le monde.

Au niveau de la communication, M. JACQUEMIN a posé une question ; nous avons prévu un budget de communication de 1 MF et par rapport à toutes vos questions concernant le fait qu'on devrait affiner les prévisions budgétaires, nous avons ici un document, qui est bien entendu à votre disposition, qui récapitule opération par opération et année par année. Par exemple on sait que pour l'année 1994, la mini-ferme qui ne sera effectivement pas une innovation, il est prévu 125 KF, en 1995 : 130 KF. Donc les chiffres que nous vous avons donnés ce soir ne sont pas des chiffres approximatifs, mais des chiffres très précis qui correspondent à des tranches opérationnelles très précises dans le temps, dans la durée. Ce

projet est un projet ambitieux mais qui, ici dans notre assemblée, va se plaindre que nous ayons un projet ambitieux pour la capitale régionale ? Personne, donc c'est vrai que nous avons de l'ambition pour la Citadelle, nous voulons que ce lieu devienne la locomotive du tourisme régional et peut-être bien au-delà et nous voulons mettre tous nos efforts dans ce projet dont on va beaucoup parler et qui va certainement encore faire couler beaucoup d'encre. Je me mets d'ailleurs à la place de mes collègues de l'opposition ; c'est vrai qu'il est très difficile d'argumenter sur un dossier, quant au fond on est globalement d'accord avec. Je connais cela dans d'autres assemblées où j'ai quelquefois cette tâche. Il est tout à fait normal que vous posiez un certain nombre de questions, mais j'espère, comme le disait tout à l'heure Gérard JUSSIAUX, que nous allons nous diriger vers un consensus.

Par rapport à ce que nous a demandé Michel VIALATTE : lister les projets, j'ai déjà répondu en partie en disant que tout était déjà listé dans ce document mais aussi que tout est évolutif. Je le répète, nous n'allons pas lancer l'ensemble des projets en 1994 et la Société d'Economie Mixte aura tout à fait la possibilité d'adapter suivant la fréquentation, peut-être aussi suivant de nouvelles idées, de nouveaux projets. Nous adapterons, année par année, les réalisations entre autres à nos moyens.

Comment va fonctionner la Société d'Economie Mixte au niveau de la gestion des installations ? Il n'y aura pas de problème. Il y aura une mise à disposition du personnel municipal. Je signale d'ailleurs que cela existe déjà, vous ne le savez peut-être pas, mais il y a actuellement huit pompiers, donc du personnel municipal, mis à disposition du SAMU. Au niveau de la Ville, ce n'est pas quelque chose de connu. Donc ce serait une mise à disposition tout à fait similaire. Les conservateurs vont rester en place ; les gardiens du parc zoologique seront toujours sous l'autorité du conservateur du Muséum, Gérard GALLIOT mais il y aura effectivement un directeur de la Société d'Economie Mixte qui coordonnera l'ensemble.

Quant l'identité culturelle, elle sera très forte et il y aura aussi des projets novateurs. Je regrette que notre collègue BAS pense qu'il n'y en a pas. La mini-ferme n'en est pas un, d'accord, mais il a omis de citer par exemple le noctarium.

J'en terminerai avec les spectacles. C'est prévu bien sûr et nous envisageons même de faire une grande fête à la Citadelle. Je n'ai pas voulu entrer trop dans le détail, mais il y a toute une activité spectacle prévue dans le projet de développement. Monsieur BAS, à l'occasion de l'un de vos passages à Besançon, venez me voir et je vous expliquerai tout cela dans le détail. Le Maire vous a expliqué, mais vous n'étiez certainement pas attentif, que vous n'avez eu qu'une synthèse du projet, le document général c'est celui que j'ai là. Venez me voir et je vous expliquerai tout cela.

M. LE MAIRE : Je pense que chacun s'est exprimé. Madame FOLSCHWEILLER, vous êtes intervenue deux fois sur ce sujet et j'applique le règlement. Nous en avons assez parlé. Rappelez-moi votre amendement Monsieur VIALATTE.

M. VIALATTE : Il consiste, Monsieur le Maire, à demander que soit soumis dans un délai, on propose six mois mais il peut être plus long, on vous en laisse juge, le rapport global précisément chiffré, scindé en tranches fonctionnelles annuelles sur la base duquel vous consulterez vos partenaires.

M. LE MAIRE : C'est un amendement sans objet puisque tout est indiqué dans le rapport tranche par tranche. Nous demandons simplement la constitution d'une Société d'Economie Mixte. Les projets reviendront ultérieurement devant le Conseil Municipal. C'est un amendement déposé par l'opposition ; nous procédons donc au vote.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Tourisme et du Budget, et après avoir repoussé à la majorité, 8 Conseillers seulement ayant voté pour, l'amendement déposé par le groupe «Une Ambition pour Besançon» demandant à ce que soit soumis, dès que possible, à l'Assemblée Communale, un projet de développement de la Citadelle, comportant des tranches fonctionnelles de réalisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

ANNEXE I - CITADELLE
NOMBRE D'ENTREES TOTALES SUR 10 ANS

Année \ Mois	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Janvier	4.163	2.976	1.767	2.397	1.763	3.346	5.290	4.101	3.919	3.153
Février	4.658	5.593	5.796	3.192	4.429	6.940	6.784	9.290	7.030	8.221
Mars	9.626	8.872	8.815	8.318	6.426	6.465	16.369	11.316	13.370	9.773
Avril	20.119	23.762	20.551	12.154	22.469	23.852	15.246	20.936	19.061	19.924
Mai	20.359	23.893	25.054	30.770	30.798	28.363	32.955	28.795	28.681	25.749
Juin	37.657	37.243	42.780	39.849	34.949	39.128	34.112	33.931	29.902	30.262
Juillet	27.217	32.537	32.779	38.378	34.382	35.818	34.703	32.091	35.393	31.948
Août	49.410	45.635	48.954	44.059	44.329	44.759	46.170	44.421	40.503	40.280
Septembre	17.070	14.426	20.009	17.541	17.186	17.756	20.439	21.355	20.701	18.377
Octobre	12.062	11.664	13.811	13.505	9.892	16.425	13.203	12.827	9.406	9.693
Novembre	9.646	13.839	7.545	9.843	9.556	9.153	10.363	6.325	8.561	5.337
Décembre	5.009	4.985	5.027	2.940	5.513	4.595	5.315	5.305	3.927	4.503
TOTAL	216.996	225.425	232.888	222.946	221.692	236.600	240.949	230.693	220.454	207.220

